

> Notre association

Autisme France a été créée en 1989 à l'initiative de parents d'enfants autistes ou atteints de troubles envahissants du développement.

> Notre but

Autisme France intervient auprès des pouvoirs publics pour garantir l'intégration des personnes autistes en milieu ordinaire ou la création de places adaptées en milieu spécialisé. Autisme France veille aussi avec la plus grande vigilance à la protection contre toutes les formes de violences physiques, psychiques, sociales ou médicamenteuses.

> Nos services

- information sur l'autisme (revue trimestrielle, congrès)
- orientation vers les professionnels de santé
- orientation vers les structures et les associations
- assistance juridique (service réservé aux adhérents)

Vous pouvez faire un don ou adhérer à Autisme France en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à :

Autisme France, Lot 110-111, 460 av. de la Quiera,
06370 Mouans Sartoux

Le versement d'un don ou d'une cotisation fait l'objet d'un reçu fiscal de notre association vous permettant de le déduire de vos revenus imposables dans le cadre des limites légales.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL. :

E-MAIL :

J'adhère à Autisme France en tant que :

Personne atteinte de TED Parent Professionnel Amis

Adhésion : 20 euros pour l'année incluant les 4 numéros de la revue trimestrielle

Je fais un don pour aider Autisme France dans ses actions :

20 euros 30 euros 40 euros Libre :

> Vous allez partager même momentanément la vie d'une personne avec autisme ou réfléchir sur son handicap

Bénévoles et encadrants, personnels de santé, de la petite enfance, de l'éducation, des loisirs, magistrats, cadres administratifs, camarades d'école, de vacances et de travail,

Apprenez à comprendre le fonctionnement d'une personne avec autisme, à entrer en relation avec elle, à veiller sur sa participation à la vie sociale. Ne l'isolez pas, n'ayez pas peur d'elle ! Soyez compréhensifs et tolérants, tous, vous avez les moyens de l'aider.

L'autisme est un trouble neuro-développemental, qu'on peut et doit diagnostiquer avant 3 ans ; c'est un handicap cognitif sévère, très fréquent (1 sur 160), - donc vous allez tous rencontrer au moins une fois une personne autiste -, inguérissable pour le moment, qui affecte l'ensemble du fonctionnement du cerveau. La personne avec autisme rencontre de grandes difficultés pour communiquer, se représenter les choses et les situations, traiter les informations sensorielles, interagir avec les autres, accepter le changement.

Son handicap est donc d'abord social.

Il y a toutes sortes de formes d'autisme, avec expression verbale ou non, avec ou sans déficience intellectuelle, mais toujours avec les mêmes difficultés. Cependant, avec des apprentissages spécifiques et un accompagnement, une personne autiste trouve une place apaisée parmi nous, y compris à l'école et au travail, même sans langage. Elle a donc besoin de stratégies éducatives tout au long de sa vie pour apprendre tout au long de sa vie.



Autisme France
Lot 110-111 / Voie K
460 avenue de la Quiera
06370 Mouans Sartoux
T : 04 93 46 01 77 - F : 04 93 46 01 14
Site web : www.autismefrance.org
mail : autisme.france@wanadoo.fr

Autisme France est membre
d'Autisme Europe et de l'Organisation
Mondiale de l'Autisme.
Autisme France est une association
de type Loi 1901
reconnue d'utilité publique.
Numéro de siret : 393 485 180 00060
Code APE : 913E



Accompagner une personne avec autisme et TED

- > Ce que vous allez repérer
- > Ce qu'il ne faut pas faire
- > Ce que vous pouvez faire

> Voici concrètement ce que vous allez repérer :

> Parce qu'elle ne sait pas comment entrer en relation et communiquer avec un autre

- Elle semble isolée, inattentive, ou ne pas se soucier des autres.
- Elle ne vous regarde pas dans les yeux.
- Elle a du mal à partager des activités sociales.
- Elle comprend mal vos souhaits, vos questions, a du mal à suivre une conversation.
- Elle utilise souvent le langage de manière inadéquate, peut parler toute seule, répéter en écho ce qu'elle a entendu, rire sans raison.

> Parce qu'elle ne sait pas comprendre une convention sociale, ni interpréter la présence de l'autre

- Elle ne peut pas déchiffrer les mimiques, les expressions du visage, la gestuelle, le ton de la voix.
- Elle se comporte de manière inappropriée et peut donner l'impression de n'avoir aucun tact.
- Elle trouve difficile d'imaginer le point de vue d'une autre personne.
- Elle ne peut pas prévoir les conséquences de ses actions.
- Elle ne comprend pas la stratégie, le mensonge, le double langage et sa franchise directe peut être dérangeante !

> Parce que son cerveau ne sait pas traiter correctement les informations sensorielles

- Elle supporte souvent difficilement le contact physique. Elle peut par ailleurs être très maladroite avec son corps.
- Elle est vite agressée par des stimuli visuels ou sonores trop intenses ou trop nombreux : trop de bruit, trop de mouvement peuvent provoquer rapidement l'anxiété.
- Elle peut avoir un rapport aux couleurs, aux textures, à la nourriture, problématique.
- Elle décode mal les modifications de la voix, et les intonations, ce qui la perturbe.

> Parce que son cerveau ne sait pas s'adapter aux changements

- Elle manifeste de l'anxiété parfois massive devant les changements dans la routine et les rituels, les événements inattendus, le non-respect des règles.
- Elle ne sait pas gérer une transition spatiale ou temporelle.
- Elle a souvent des intérêts particuliers et répétitifs qui peuvent tourner à l'obsession : soyez indulgents !

> Voici ce qu'il ne faut pas faire :

- Parler trop vite ou trop fort, élever la voix.
- Interpréter comme de l'absence d'éducation ou de la surnoisserie ses bizarreries
- Donner plusieurs informations en même temps.
- Oublier de structurer l'environnement spatio-temporel
- Se fâcher si la consigne ou la question n'ont pas été comprises : elles ont été mal formulées !
- User de violence verbale, physique, psychique ou médicamenteuse : les manifestations d'anxiété parfois spectaculaires se préviennent et peuvent souvent être rapidement canalisées.



Indifférent aux autres



Echanges unilatéraux



Joue seul



Parle sans arrêt du même sujet



Echolalique



Comportements bizarres



Evite le contact du regard



Résiste aux changements

> Voici ce que vous pouvez faire, l'objectif constant étant de structurer pour rassurer :

■ Avant toute action, présentez-vous, expliquez d'abord ce que vous allez faire et assurez-vous que la personne avec autisme a compris ; prenez le temps d'attendre sa réaction et de la comprendre avant de continuer

■ Parlez simplement et calmement, avec des phrases courtes. Décomposez au besoin ce que vous avez à dire ou à faire en consignes plus courtes ou tâches plus limitées.

■ Utilisez le plus possible des supports visuels (photos, vidéos, pictogrammes) pour accompagner la parole : la personne autiste ne fabrique pas ou peu d'images mentales. La moitié des personnes avec autisme sont non verbales mais on peut communiquer autrement que par la parole.

■ Structurez son rapport au temps à l'espace pour l'apaiser, laissez-la prendre le temps d'appivoiser son environnement. Il est indispensable de donner à la personne autiste un planning des activités prévues, de prévoir toutes les transitions d'un lieu à l'autre, d'une activité à l'autre.

■ Tout accueil (école, loisirs, vacances, travail) doit être préparé, pensé et accompagné.

■ Posez des questions précises et concrètes, sans ambiguïté.

■ Evoquez des situations, des consignes qui ont pu être repérées : le point de repère d'une personne autiste est sa mémoire.

■ Evitez l'ironie, les métaphores, le langage figuré qu'elle va comprendre de manière littérale, par exemple l'expression "donner sa langue au chat" va perturber car pourquoi donner sa langue à un chat ?

■ Ayez le réflexe de repérer rapidement l'anxiété naissante : une parole rassurante, un lieu calme et à l'écart des stimuli sonores ou visuels suffit souvent à apaiser.

Une personne atteinte d'autisme est vulnérable, elle est une proie facile : votre devoir est de la protéger. Ses difficultés de communication, d'interaction et d'imagination la mettent dans une situation défavorable parce que ses actions et son comportement peuvent être mal interprétés. L'article 122-1 du Code pénal lui est bien entendu applicable : " n'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes ". En cas de difficulté, d'anxiété massive, un adulte compétent doit être appelé pour veiller à son bien-être.